

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sophie-boisclair-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/da4db20f611c7ae75bc9d023>

Date d'obtention : 2024-11-15 17:23:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

que la méthode est fait pour que nous agissions tous de la même façon et que ça facilitera le travail de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une méthode de travail complète et sécuritaire pour moi et mes élèves.

un cadre de référence

contrer rapidement et efficacement au sextage des jeunes

facilité la prise en charge

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos

ne pas mettre les mots dans la bouche de l'élève

garder une discrétion

suivre le mode d'Emploi de la trousse